

La Croix
25 DEC. 1969

Bonn face à l'offensive conjuguée de Berlin, Moscou et Varsovie

De notre correspondant à Bonn - Marcel DELVAUX-COUVIN

LA Pologne, après l'Union soviétique et l'Allemagne orientale, a répondu aux propositions ouest-allemandes. L'action diplomatique des Etats socialistes prend le caractère d'une offensive de grande envergure, dont le but est d'amener la République fédérale à accepter les « réalités » issues de la Seconde Guerre mondiale : le caractère définitif de la ligne Oder-Neisse, l'existence d'un second Etat allemand et la division de Berlin. Les pays de l'Est n'agissent pas en ordre dispersé, mais chacun d'entre eux insiste dans ses propositions sur le point correspondant le mieux à ses propres intérêts : l'Union soviétique, sur le non-recours à la violence, la Pologne sur la ligne Oder-Neisse, et l'Allemagne de l'Est sur son caractère d'Etat égal en droit à la RFA.

Un cap très délicat

Les gouvernants ouest-allemands supportent donc une très grande responsabilité : si la reconnaissance de la ligne Oder-Neisse semble être pour eux un fait acquis, il leur est difficile de reconnaître l'Allemagne de l'Est en droit international

comme si elle était un Etat étranger. Mais pourront-ils se soustraire à cette revendication ? Si les Soviétiques et les Polonais ne la posent pas directement, il n'en va pas de même de Walter Ulbricht. On a ainsi l'impression que les pays socialistes se sont partagé les tâches. Moscou n'exige pas — ou pas encore — la reconnaissance de Berlin-Est par Bonn en droit international. Quant à la Pologne, elle réclame une reconnaissance « générale » de la République démocratique est-allemande en droit international, sans expliquer encore ce qu'elle entend par là.

Un casse-tête diplomatique

Dans la période préparatoire actuelle, à Bonn, on laisse entendre que le gouvernement est prêt à respecter l'intégrité territoriale et politique des pays

socialistes, y compris de l'Allemagne orientale. Il est prêt à signer avec eux des accords du non-recours à la force et de non-immixtion dans leurs affaires intérieures.

De cette façon, Bonn leur donne des garanties équivalant à la reconnaissance des frontières et s'engage à ne pas remettre en question l'état de fait actuel. La République fédérale signerait ainsi avec l'Allemagne de l'Est des traités de droit international comprenant les garanties nécessaires à son existence juridique, se réservant pour sa part de ne pas la considérer comme un Etat étranger.

Les experts de droit international auront donc du pain sur la planche pour déchiffrer et interpréter de tels accords. Sur le plan purement politique, il conviendrait encore de savoir si Berlin-Est est disposé à accepter ces acrobaties et si ses alliés le soutiendront envers et contre tout ou l'inviteront à mettre une sourdine à ses revendications.